

Mission d'Observation électorale de l'Union européenne République d'Haïti 2015

Élections législatives, présidentielles, locales et municipales

HAÏTI AVANCE VERS LE RENOUVELLEMENT INSTITUTIONNEL. CERTAINS IRREGULARITES ET INCIDENTS NE FONT PAS DERAILLER UN SCRUTIN MARQUE PAR UNE FAIBLE PARTICIPATION

Port-au-Prince, le 11 août 2015

Le premier tour des élections législatives a marqué un pas vers les déblocages institutionnels et le renouvellement démocratique du parlement, malgré la faible participation et certaines irrégularités et incidents enregistrés pendant la journée électorale. Ce sont les principales conclusions préliminaires de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne (MOE UE), qui observe le déroulement du processus électoral depuis le 12 juillet.

"Malgré des difficultés évidentes et des incidents de violence que nous condamnons, Haïti a fait ce 9 août un pas essentiel vers une démocratie plus solide", a déclaré la Chef observateur de la MOE UE, Elena Valenciano. "Il est important que les autorités complètent les dernières phases du processus, notamment la tabulation et la gestion du contentieux, dans la plus grande transparence", a ajouté Mme Valenciano.

Selon les observations de la MOE UE, la journée électorale a été parsemée d'incidents localisés, parfois violents, qui n'ont pas empêché le déroulement du scrutin dans la grande majorité des centres de vote. Les observateurs de la MOE UE ont évalué les opérations de vote et de dépouillement de manière généralement positive, malgré des retards lors de l'ouverture et une certaine incohérence dans l'application des procédures. Des mandataires des partis étaient présents dans tous les bureaux de vote observés à la fermeture, mais un grand nombre d'entre eux ne sont pas restés jusqu'à la fin du dépouillement. Les données préliminaires de la MOE UE indiquent un taux de participation faible, semblable à celui du premier tour des élections de 2010-2011

La MOE UE a conclu que le Conseil électoral provisoire (CEP) a généralement fait preuve d'une bonne organisation tant au niveau central qu'à celui des Bureaux électoraux départementaux et communaux (BED et BEC). Néanmoins, l'accumulation de retards a parfois engendré des risques importants pour le scrutin.

La MOE UE considère que le cadre juridique haïtien permet la tenue d'élections conformes aux normes et obligations régionales et internationales. Cependant, plusieurs lacunes et ambigüités normatives persistent, notamment en matière d'inscription des candidatures, contentieux électoral et contrôle juridictionnel des décisions du CEP.

Même si la Constitution et le Décret électoral garantissent le droit de se porter candidat à toute fonction élective, ces normes établissent des critères d'éligibilité stricts, dont certains comme les critères de nationalité, paraissent déraisonnables au regard du droit international. Le critère de la décharge de la gestion de fonds publics, qui doit être certifiée par le parlement dans le cas d'anciens ministres, représente un levier politique aux mains du législatif qui peut constituer une limitation au droit de se porter candidat.

Les libertés fondamentales requises pour une campagne électorale libre, ont été généralement respectées. Il est à regretter, néanmoins, que des incidents violents se soient produits dès le début de la période officielle de campagne, provoquant au moins quatre morts.

Union européenne Mission d'observation électorale Haïti 2015 Hotel Royal Oasis, 6ème étage, Pétion-Ville, Port-au-Prince, Haïti www.eueom.eu/haiti2015



Mission d'Observation électorale de l'Union européenne République d'Haïti 2015

Élections législatives, présidentielles, locales et municipales

Le monitoring de huit médias haïtiens, réalisé par la MOE UE du 25 juillet au 7 août, montre qu'en général, les médias analysés ont fait preuve de pluralisme dans leur couverture de la campagne électorale, qui s'est déroulée dans un climat de respect de la liberté d'expression et sans limitations du libre exercice du journalisme. Cependant, le grand nombre de candidats enregistrés aux élections législatives a rendu le travail d'information des médias particulièrement difficile.

En dépit de mesures incitatives dans la Constitution amendée de 2012 et le Décret électoral pour encourager la participation des femmes, le pourcentage des candidates acceptées dépasse à peine le 8%. La MOE UE se demande si le principe de quota, non assorti de sanctions, au sein des listes de candidats est le plus approprié pour un système majoritaire uninominal à deux tours.

La MOE UE continue à observer la tabulation des procès-verbaux jusqu'à l'annonce des résultats provisoires, ainsi que les éventuels recours auprès des Bureaux contentieux du CEP. Elle observera également le deuxième tour des législatives et l'élection présidentielle.

Pour plus d'informations, contacter Javier Gutiérrez, attaché de presse de la MOE UE. Téléphone : 48898035 E-mail : javier.gutierrez@moeuehaiti2015.eu Page web : www.eueom.eu/haiti2015